

Mesdames Messieurs, chers amis...

En ce jour, 9 décembre 2022, nous célébrons la loi du 9 décembre 1905, loi de séparation des églises et de l'état qui garantit la liberté des cultes.

En cette même date, nous sommes réunis pour rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire du collège de Conflans St Honorine qui défendait le principe même du premier article de la loi de 1905, « la liberté de conscience ».

Nous sommes là pour ne pas oublier que Samuel Paty fut lâchement assassiné à quelques mètres de son collège, victime de manipulations, de rumeurs, d'un intégrisme religieux qui veut imposer ses lois, sa barbarie... C'était le 16 octobre 2020.

Après les odieux attentats qui ont malheureusement endeuillé la république française dans la dernière décennie (Toulouse, Charlie-hebdo, le Bataclan, et d'autres malheureusement), Samuel Paty fut une victime de plus qui représentait le savoir, la république laïque, celle des lumières, les valeurs incontournables de notre pays, celle des droits de l'homme et du citoyen. Professeur, il remplissait la tâche que les programmes scolaires lui imposaient, en totale responsabilité professionnelle, s'engageant à éclairer ses élèves sur notre histoire, celle qui a été construite année après année à travers des combats idéologiques et révolutionnaires afin que nous puissions vivre libre aujourd'hui, en respect de notre devise républicaine « liberté, égalité, fraternité ».

Depuis les atteintes à la laïcité se multiplient dans les collèges et lycées de France : plus de 300 en septembre, plus de 720 en octobre... Ces manifestations mettent en danger la liberté d'expression, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de dire Non à l'obscurantisme, au totalitarisme.

Nous sommes ici pour dire NON à ces croisades d'un autre âge, utilisant les vieilles recettes punitives comme celle de l'inquisition du XIIIème siècle, dont les femmes furent les grandes victimes. L'histoire ne doit pas se répéter et ceux qui veulent renverser la laïcité ou la défigurer à travers des qualificatifs destructeurs doivent savoir que nous dirons NON. Et comme Samuel Paty nous dirons, nous crierons s'il le faut, que la laïcité n'est pas négociable, que la liberté d'expression n'est pas négociable, que la loi de la république laïque doit s'appliquer pour tous les citoyens et les citoyennes de France, quelle que soit leur religion ou leur philosophie.

Des enseignants se censurent malheureusement, par peur de représailles, parce que leur hiérarchie ne les soutient pas, les poussant au « pas de vague, pas de vague ».

« Oui le renoncement est plus dangereux que le séparatisme » comme le dénonce Jean-Pierre Obin, ancien inspecteur général de l'éducation nationale. 50 % des enseignants admettent s'être censurés au moins une fois. Nous vivons, dit-il, un moment d'autocensure préventive. La peur l'emporte. Deux tiers des enseignants trentenaires, dont la carrière est plus courte, déclarent s'être censurés, alors que la proportion tombe à 30 % pour les soixantenaires.

Ne rien dire, ne rien faire, c'est donner de l'espérance aux extrémistes désirant déstabiliser notre mode de civilisation.

Pour avoir voulu faire son métier, Samuel Paty est Tombé, d'autres sont menacés sur les réseaux sociaux, dans leurs établissements scolaires. OUI le gouvernement se soucie de ce climat malsain mais malheureusement il reste encore beaucoup trop timide sur le sujet. L'état a l'obligation de protéger ses enseignants, afin d'éviter que pareille barbarie ne se déclare. Cet assassinat du 16 octobre 2020 ne doit pas tomber dans les faits divers. Il doit marquer chaque citoyen, chaque élève dans sa construction d'homme ou de femme libre.

Rappelez-vous cet article de Jaurès dans la dépêche du Midi à Toulouse le 15 janvier 1888. Il écrivait entre autres « **Vous** (il s'adressait aux instituteurs et institutrices de France), **vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants, vous êtes responsables de la patrie... Ces enfants sont français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire, son corps et son âme... ils sont citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre... quels droits leur confèrent, quels devoirs leur imposent la souveraineté de la nation** »...

Ces mots ne sont pas démodés ou hors sujet dans ce monde de plus en plus brutal, de plus en plus intolérant. Samuel Paty s'en inspirait certainement, libre et convaincu que l'ignorance, le mépris, l'intolérance, le totalitarisme, l'endoctrinement religieux n'ont pas leur place dans la construction de l'être humain épris de liberté.

Il ne faut pas oublier Samuel Paty. Doit-on se manifester et crier sa colère uniquement lorsqu'un drame survient ? Non évidemment, c'est pourquoi nous sommes là... Travaillons ensemble pour que la laïcité triomphe de l'obscurantisme, de la bêtise de quelques-uns qui hélas trouvent de plus en plus d'audience chez nos jeunes français.

Selon l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « **La Loi est l'expression de la volonté générale** ». Autrement dit, la loi est d'origine humaine et non divine. Seule la souveraineté du peuple la fonde.

L'article 10 du même texte, précise que « **nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi** ».

La politique ne doit pas imposer ses règles à la laïcité. C'est à la laïcité de rappeler à la politique ce qu'est une république démocratique et laïque.

A l'heure où de jeunes iraniennes se font trouer la peau pour recouvrer la liberté, le droit de se vêtir comme elles l'entendent, doit-on baisser la tête face aux islamistes?

Le pays des libertés, des droits de l'homme et du citoyen ne doit pas trembler devant les ennemis de la république laïque. Il se doit de ne pas oublier ce professeur d'histoire qu'était Samuel Paty.

Je termine en citant Paul Eluard « **Sur les marches de la mort, j'écris ton nom LIBERTE !!!** »